

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. :— » 6 — » 11 — » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à

| Arrivées à CAHORS | | Départs de CAHORS | | Arrivées à | | | | | | |
|------------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| 10 h. 25 ^m matin. | 5 h. 1 ^m soir. | 6 h. 35 ^m matin. | 12 h. 55 ^m soir. | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS |
| 10 h. 47 ^m » | 5 h. 45 ^m » | 8 h. 12 ^m matin. | 2 h. 38 ^m soir. | 8 h. 12 ^m matin. | 9 h. 22 ^m matin. | 9 h. 40 ^m matin. | 12 h. 19 ^m matin. | 4 h. 7 ^m matin. | 13 h. 38 ^m matin. | 11 h. 45 ^m soir. |
| | | 7 h. 40 ^m » | 3 h. 52 ^m » | 4 h. 18 ^m soir. | 9 h. 52 ^m » | 4 h. 18 ^m soir. | 5 h. 17 ^m soir. | 8 h. 10 ^m soir. | 5 h. 45 ^m soir. | 4 h. 39 ^m matin. |
| | | | | 9 h. 55 ^m » | 9 h. 37 ^m » | 9 h. 55 ^m » | — | 4 h. 44 ^m matin. | 11 h. 7 ^m » | 2 h. 30 ^m soir. |

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Traie de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 2 Juin.

CHERS COMPATRIOTES,

Lorsque vous arrêtez votre esprit sur les affaires du pays, avec le calme, l'impartialité et la réflexion qui conviennent à tout examen sérieux, pouvez-vous, comme après une bonne moisson ou une vendange abondante, vous écrier la joie au cœur et les soucis du lendemain un instant dissipés : — Allons ! Allons, ça va bien !

Eh bien ! non. Ce cri de satisfaction, treize années de République n'ont pu parvenir à le faire pousser par nos populations agricoles, et plus nous avançons et plus il nous semble que les visages se rembrunissent et que les premiers enthousiasmes s'éteignent.

De quelque côté que les regards se tournent, rien n'est fait pour inspirer la confiance, pour rasséréner le cœur. A l'intérieur, l'assaut du pouvoir par des sectaires insatiables, pour qui Dieu même n'est plus rien, et qui nous conduisent fatalement à la désorganisation sociale. Au dehors, les horreurs de la guerre et les cris de nos enfants mourant sous les coups des barbares, et dans quel but ?...

Voilà les fruits de la politique aveugle que l'illustre M. Thiers prévoyait avec la clairvoyance du génie, lorsqu'il s'écriait : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. »

Aujourd'hui, grâce aux défaillances, aux

concessions coupables des modérés, à leurs calculs égoïstes qui leur font toujours songer à leurs intérêts particuliers avant de s'inquiéter des intérêts du pays ; à leur courte vue, qui ne leur permet pas de comprendre qu'ils seront les premières victimes de leur faiblesse, nous voilà entre les mains des audacieux et des violents. Aussi quel malaise et quelles appréhensions de toutes parts ?

Le magistrat tremble pour son siège, l'aumônier est chassé des hôpitaux après la sœur de charité, le matérialisme envahit l'école, les budgets se soldent en déficit, les impôts augmentent, la concurrence étrangère paralyse notre commerce, les grèves tuent notre industrie, et faute de confiance en le lendemain, les grandes affaires sont nulles.

Voilà sans passion le tableau peu rassurant de l'heure actuelle. Il ne peut être que plus sombre demain, si par un de ces efforts qui prouvent qu'une nation vit encore et qu'elle a conscience de sa triste situation, nous ne changeons la face des choses.

Ce qu'il convient de faire pour sortir de l'impasse malheureuse dans laquelle la République se meurt, c'est de réaliser la parole inspirée de l'illustre Thiers et qu'on ne saurait trop répéter : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. »

Que tous les élus du suffrage universel ou restreint soient donc désormais des conservateurs libéraux, et surtout, avant de les envoyer aux assemblées, que les Electeurs

s'assurent de leurs connaissances pratiques sur les questions de finances, et les besoins industriels et commerciaux. Car l'incompétence de la plupart de nos représentants sur ces questions primordiales est la principale cause du mal dont nous souffrons depuis longtemps.

Lorsqu'un candidat a crié bien fort qu'il est républicain il lui semble que tout est dit et que cette étiquette-là le dispense de toute valeur et de toute expérience personnelles. C'est absurde. Dans les moments critiques où la vie d'un peuple est en jeu, il faut mieux que cela pour secouer les torpeurs, relever les courages, ramener la confiance et échapper ainsi à la décomposition morale et matérielle.

Il faut des hommes de trempe supérieure, joignant à leurs convictions libérales les aptitudes si rares qui distinguent les économistes, les financiers, et possédant l'énergie nécessaire pour réaliser les réformes et les progrès utiles et rejeter les utopies dangereuses. Ces hommes-là ne s'improvisent pas.

A moins d'être aveugles et de ne pas voir le danger de jour en jour plus menaçant, MM. les Electeurs sénatoriaux ne sauraient hésiter. Ils ont devant eux deux personnalités également honorables, mais de valeur absolument différente :

L'un, homme des sciences abstraites, des découvertes minières, éplucheur d'*x* et de *cosinus*, froid, compassé, aride, comme le chiffre, n'est point né pour la vie publique, mais bien pour la solitude et le travail opiniâtre du cabinet.

Il voulut être préfet un jour et mal lui en prit, car chacun peut voir à la lecture des dépêches imprudentes qu'il lança à tort et à travers, que pour être excellent ingénieur on n'en est pas meilleur diplomate.

Il veut être sénateur aujourd'hui, mais il refuse obstinément toute explication sur son programme et ses tendances, ce qui est le comble de la défiance à l'égard des Electeurs.

Evidemment, tout cela donne raison à l'adage rural : « A chacun son métier, les vaches seront bien gardées »

L'autre candidat, au contraire, est un livre grandement ouvert dans lequel tout le corps électoral peut lire. C'est l'homme des rudes luites du Forum, des discussions économiques, financières, sociales ; sa vie tout entière a été consacrée aux affaires et sa situation personnelle prouve qu'il n'est pas maladroit à les conduire. Député du Lot pendant cinq ans, nul ne s'occupa davantage des intérêts de son département et ne défendit avec plus de vigueur les campagnes contre les charges dont nos gouvernants sont sans cesse disposés à les écraser.

Ce n'est point l'homme des passions politiques ; c'est l'homme des affaires, autorisé, infatigable ; toujours au fort du combat pour la défense des libertés menacées et des intérêts compromis ; toujours en avant pour les réformes sages et modérées ; libéral comme pas un, mais ennemi irréconciliable des exaltés et des incapables qui poussent le pays à sa ruine.

Ce candidat utilitaire, ce sénateur néces-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 2 Juin 1883.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Alexis demanda d'une voix brève :

— Est-elle blonde ou brune ?

— Elle a des cheveux d'or qui lui tombent jusqu'aux pieds, Monseigneur.

C'était elle ! elle, la fille du prince Salviati, qu'il avait tenue frémissante dans ses bras.

Il savait son nom ; il était sûr de la retrouver maintenant.

La destinée le conduisait dans la demeure de sa bien-aimée ; c'était la posséder que de vivre de sa vie pendant quelques instants.

XX

On les introduisit dans le salon de Diane. Dès les premiers pas, ils furent enveloppés d'un parfum de gardénia suave et pénétrant.

Le cerveau d'Alexis s'embrasait ; ce parfum le transportait vers les heures les plus passionnées de sa vie.

L'ensemble artistique du salon le captivait. Dans le fond, on voyait un grand piano à queue, chargé de cahiers de chant, de par-

titions d'opéras, d'œuvres classiques. Sur un chevalet près de la fenêtre, un paysage des environs restait inachevé ; un coloris puissant animait cette toile.

Au hasard, sur une grande table en mosaïque, des esquisses s'éparpillaient. Plus loin, une tête de petite paysanne se détachait, finement traitée.

L'attention des jeunes gens fut attirée par un trophée d'armes splendides.

Le baron de Tallya s'écria :

— Regardez donc, Monseigneur, la belle collection d'armes.

Alexis, s'approchant, examina curieusement les armes. C'était une révélation dans l'appartement d'une jeune fille. Tout détail devenait important à ses yeux.

Matteo ouvrit une porte, la chambre de Diane apparut. Tendue de satin bleu vif, semé de bouquets aux nuances variées, les meubles très bas disparaissaient sous les piles de linge richement brodé : un parfum de gardénia saturait l'air.

Les jeunes gens regardaient ces mille riens, dénotant la femme habituée à tous les raffinements de la civilisation.

Absorbé par l'examen des armes de Diane, le grand-duc pénétra le dernier dans la chambre de la jeune fille. Dès l'entrée une profonde émotion le terrassa.

Sur un divan, une tunique bleu pâle était jetée, la même que portait Diane dans le pavillon. Un grand peigne d'or se trouvait sur la table, le peigne qui soutenait ses cheveux ;

un mouchoir parfumé, encore humide des larmes qu'elle avait versées, reposait dans une coupe ; tout parlait au cœur, aux sens du grand-duc. Un désir fou s'empara de son esprit. Il voulait ce mouchoir ; il le lui fallait à tout prix.

Les jeunes gens retournèrent au salon ; plusieurs d'entre eux se mirent à regarder les esquisses répandues sur la table ; le baron de Tallya se dirigea vers le piano et l'ouvrit.

Surexcité par ce parfum de femme qui les enveloppait, à leur insu, il chanta une mélodie amoureuse. Sa voix, au timbre sympathique, avait des intonations caressantes. Le baron de Tallya et ses amis s'allongèrent sur les divans, l'écoutant.

Les fenêtres, grandes ouvertes, livraient passage à la tiède atmosphère du printemps. Une brise douce agitait les grands arbres, servant d'accompagnement à ce chant d'amour.

Profitant de l'inattention générale, le grand-duc saisit le mouchoir et l'enfouit dans son portefeuille.

S'approchant d'un grand vase de Sèvres posé sur une table, dans lequel des touffes de gardénias baignaient leurs tiges, il prit quelques-unes de ces fleurs, les respira longuement, y plongea ses lèvres avides. Les pétales odorants, veloutés, s'écrasaient sous ses baisers, une étrange illusion s'empara de ses sens, il croyait effleurer une chair de femme, c'était Diane qu'il tenait dans ses

bras. Diane qu'il aimait comme un roi.

Craignant d'attirer l'attention de ses amis, le grand-duc s'arracha de son exase.

Franchissant la porte du salon, il alla vers le baron de Jancy, le félicitant de son talent musical. Qu'avait-il chanté ? Alexis n'en savait rien.

Ces messieurs traversèrent rapidement les appartements de Béatrice, jolis, parfumés, élégants, rien de plus.

Les goûts artistiques, qui s'affirmaient partout dans les appartements de Diane, étaient absents de ceux de la jeune femme.

Descendant l'escalier, ils se promènèrent quelques instants dans le parc.

Là encore, comme partout, Alexis se plaisait à reconstituer la vie de Diane. Il la voyait errer à travers les arbres avec sa démarche ondoyante et souple.

Il fallut songer au départ.

Pendant le trajet, le baron de Tallya parla de la différence de nature qui existait entre les deux jeunes femmes ; il ajouta :

— Je voudrais bien connaître la fille du prince Salviati ; ce doit être une femme hors ligne. S'il faut en croire ce valet de chambre, elle est fort belle.

C'est dommage que ces jolis oiseaux se soient si vite envolés.

A suivre

saire, tous les Electeurs indépendants et sans parti-pris le désignent hautement : C'est M. Pagès Duport.

Un républicain conservateur.

Horizons noirs.

Le Figaro a publié sous une signature où se cache d'ordinaire un homme politique sérieux et sous ce titre : « Secret de M. de Bismarck » la sombre nouvelle qui suit :

Il ne s'agit de rien moins que d'un partage de la France plus prochain encore qu'on ne pourrait le redouter. La triple alliance n'aurait pas d'autre but. Le voyage de M. de Molke en Italie en préparerait les moyens et déterminerait le champ de bataille où s'engagera l'action. L'Italie ne serait entrée dans l'orbite de l'Allemagne que pour être la main complaisante qui mettra le feu aux poudres. C'est par la revendication de Nice et de la Savoie qu'éclatera le conflit. Après quoi la guerre sera déclarée, et comme l'issue n'en saurait être douteuse, comme il est certain que la France sera écrasée, les futurs vainqueurs s'en sont déjà partagé les morceaux. L'Italie aura, outre Nice et la Savoie, la Corse annexe de la Sardaigne; on donnera le Roussillon à l'Espagne; la Flandre à la Belgique; le Valais et le Faucigny à la Suisse, et l'Allemagne se taillera ensuite dans la Bourgogne, dans la Champagne, etc.; etc.; toute la part qui lui conviendra.

Le Caire.

Une circulaire anonyme annonce la formation d'une ligne patriotique pour chasser les occupants étrangers.

On s'attend à une manifestation à l'occasion de l'anniversaire du bombardement d'Alexandrie. Une grande agitation règne parmi les indigènes.

L'émotion est générale parmi la colonie européenne.

Revue des Journaux

Le Petit Parisien :

Comme la politique ne se fait point avec du sentiment, il est impossible de ne pas admettre que la malveillance de nos voisins est un élément dont le gouvernement français doit tenir compte.

Sommes-nous en état de passer outre à toutes les résistances et de dédaigner une hostilité de plus ou de moins ?

Sommes-nous assez nombreux pour pouvoir, à la fois, garder notre frontière éventrée et disséminer nos forces dans l'Asie et dans l'Afrique, au Sénégal comme à Madagascar, comme dans l'Annam ?

Sommes-nous assez riches pour dépenser la fortune nationale dans les deux hémisphères et semer l'or, — dans le chimérique espoir de récolter des millions ?

Où sont nos amis en Europe et où peuvent-ils être ? Le poète latin l'a dit : « Tant qu'on est heureux, on en possède beaucoup; quand l'adversité arrive, on se trouve seul. » Forcément nous sommes isolés.

Le XIX^e Siècle :

Le XIX^e Siècle fait remarquer que si le gros de nos soldats était réellement impropre à tenir campagne au Tonkin ou ailleurs, ce ne serait pas la peine de dépenser 5 ou 600 millions pour entretenir une armée sur laquelle il faudrait compter si peu.

Toutefois, il reconnaît qu'il y a une part de vérité dans la critique générale que l'on fait de l'emploi de soldats trop jeunes et mal préparés physiquement et moralement à supporter le service en campagne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON, président.

Séance du 31 mai.

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Après l'adoption du procès-verbal, on passe à la discussion de l'ordre du jour.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

La Chambre adopte l'article II, avec l'amendement de M. Saint-Romme, tendant à déclarer les fonctions judiciaires incompatibles avec toutes autres fonctions électives ou administratives; et avec la disposition additionnelle de M. Jules Roche, portant que l'interdiction ne sera pas applicable aux juges suppléants de première instance et aux juges de paix

L'article II est ainsi conçu :

« Nul ne peut être nommé aux fonctions de juge dans les cours et tribunaux ou aux fonctions du ministère public, s'il ne réunit les conditions suivantes :

» 1^o Etre licencié en droit.
» 2^o Justifier d'un stage effectif de trois années au barreau.

» 3^o Toutefois, les professeurs agrégés, et les chargés de cours près les facultés de droit, les notaires, les avoués, les juges de paix, les greffiers en chef des cours et tribunaux, les membres du Conseil d'Etat, les conseillers de préfecture, qui justifieront du diplôme de licencié, seront dispensés du stage, s'ils comptent au moins trois années d'exercice dans leurs fonctions.

» La dispense du diplôme et du stage pourra être accordée aux notaires, avoués, juges de paix, qui compteront dix années de service dans leurs fonctions. »

M. Bienvenu, sur l'article 12, développe un amendement ayant pour objet de faire intervenir le suffrage universel dans la nomination des magistrats, au moyen de listes de présentation.

L'article 12 porte :

« Il sera procédé, dans un délai de trois mois, à partir de la promulgation de la présente loi, à la réorganisation des cours et tribunaux.

» Les magistrats qui, dans l'organisation nouvelle, n'auront pas été maintenus, recevront, savoir :

» Ceux qui auront moins de six ans de services, la restitution en capital et intérêts des sommes versées par eux à la caisse des retraites depuis leur entrée dans la magistrature.
» Ceux qui auront plus de six ans de services, une retraite calculée sur leur traitement moyen des six dernières années à raison de 1/60 par chaque année d'exercice.

» Cette dernière disposition ne s'applique pas à ceux de ces magistrats qui auraient atteint, lors de la réorganisation, l'âge de soixante ans, et dont les services auraient une durée de trente années. »

M. Jules Roche, rapporteur, repousse l'amendement.

M. le Garde des sceaux déclare que l'adoption de cet amendement serait l'ajournement indéfini de la loi.

Le gouvernement repousse l'amendement.

M. Lepère. — Je demande que le projet de M. Bienvenu soit renvoyé à la commission. Le renvoi est repoussé par 257 voix contre 223.

SÉNAT

Séance du 31 mai.

Présidence de M. CALMON, vice-président.

LES MANUELS LAIQUES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

M. le duc de Broglie. — Les faits auxquels a trait mon interpellation ont déjà préoccupé les esprits à plusieurs reprises.

La loi de 1882 remplaça l'instruction morale et religieuse par l'instruction morale civique.

Cette loi fut votée, après les assurances formelles de M. le Ministre qu'elle ne porterait aucune atteinte à la liberté de conscience, et que la politique n'entrerait pas dans les écoles.

Malgré ces assurances, M. Jules Ferry a admis dans les écoles les Manuels de M. Paul Bert. Ces Manuels ont l'approbation ministérielle.

D'autres manuels ont été introduits dans les écoles : ceux de M. Comparé et de M. Gréville. Ce dernier surtout, dont M. le garde des sceaux fait grand éloge, parce qu'il n'y est pas du tout question de Dieu, et que par conséquent Dieu peut y être offensé. (Rires à droite.)

L'usage de ce manuel est contraire au programme arrêté par le conseil supérieur, puisque le programme mentionne l'enseignement des devoirs envers Dieu, et que le manuel n'en fait pas mention.

Le Sénat avait inscrit, grâce à M. Jules Simon, le nom de Dieu dans la loi. Certaines personnes ont demandé : « Quel Dieu ? » Il était facile de répondre avec le poète : « L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage ! » (Applaudissements répétés à droite et au centre.)

Des réclamations ont été faites aux préfets, ensuite au ministre. De partout on répondait aux parents : « Obéissez ou vous irez en prison ! » (Rires à droite.)

L'épiscopat est intervenu, seulement au point de vue religieux, pour condamner les livres. On a alors reproché aux évêques d'avoir troublé les consciences. Ce reproche est assez étrange de la part de M. Jules Ferry et du Conseil d'Etat.

Le trouble qui existe dans les écoles et hors des écoles, c'est vous qui l'avez provoqué. Continuerez-vous de suivre un tel système ?

Les troubles ne cesseront pas; les esprits s'agiteront; car vous entrerez de plus en plus dans la voie des persécutions religieuses.

Vous avez fait naître des angoisses. Pour les dissiper, que ferez-vous ? Le problème que vous avez posé, est-ce vous qui le résoudrez ? (Applaudissements répétés à droite.)

ment répété à droite.)

M. Jules Ferry. — Je proteste contre les assertions de M. de Broglie.

Nous rencontrons la coalition des ennemis de la République et de ceux qui veulent faire des passions religieuses une arme politique. (Violentes protestations à droite et au centre; bruit prolongé.)

M. le Ministre. — Le gouvernement a maintenu la neutralité religieuse; il a tenu la promesse qu'il avait faite, au 28 mars 1882, de la respecter.

L'orateur analyse le programme adopté par le conseil supérieur, spécialement en ce qui touche les devoirs envers Dieu. Il part de là pour défendre les Manuels.

Il est vrai, poursuit M. Jules Ferry, que la congrégation de l'Index les a lus et condamnés; mais cela ne peut suffire à un gouvernement sérieux.

M. de Ravignan. — Et les condamnations des évêques !

A droite : Très bien !

M. de Carayon Latour. — Et les pères de famille ! (Applaudissement à droite, exclamation à gauche.)

M. Chesnelong. — Vous avez promis la neutralité religieuse. (On rit à droite.)

M. le Ministre termine en disant : L'inscription des Manuels sur la liste des livres en usage ne sera définitive que lorsque les manuels auront passé devant les yeux du ministre. Ainsi, le décret sera modifié à la prochaine session. Voilà ce que nous nous proposons de faire, et nous espérons que ce sera le moyen de rétablir la paix, que nous aurons malgré ceux qui cherchent à la troubler. (Exclamations ironiques à droite; applaudissements à gauche.)

M. Chesnelong, dans un magnifique discours, vient rappeler qu'on a introduit dans les écoles, malgré la volonté des parents, les Manuels de MM. Paul Bert et Comparé.

L'orateur s'écrie : L'atteinte à la conscience est profonde; elle menace tous les pères de famille. Le fait est acquis. Vous ne l'avez pas contesté.

Vous nous répondez que la neutralité serait sérieuse et sincère. Nous avons vu ce que valaient ces déclarations. Nous acceptons avec déférence les décrets de la congrégation de l'Index, et vous n'avez pas le droit de nous traiter en esclaves, parce que nous sommes catholiques. (Applaudissements à droite.)

Nous avons le droit de dire : Nous sommes tombés aux mains d'un gouvernement de sectaires dont le but est la servitude des âmes. Les consciences se réveilleront un jour et prononceront la réprobation de votre politique. (Applaudissements prolongés à droite.)

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 175 voix contre 95.

Séance samedi à deux heures.

Informations

La sécurité.

Depuis deux jours le préfet de police a mis à la disposition de M. de Rothschild deux gardiens de la paix et un agent de la sûreté qui sont en permanence à l'hôtel de la rue Lafitte.

Paris, vendredi 1^{er} juin, 7 h. 20.

Le *Gaulois* raconte que le commandant Rivière et quinze hommes capturés par les *Pavillons noirs*, ont été empalés.

Le *Voltaire* annonce que le conseil d'Etat a décidé de placer le sequestre sur les maisons de retraite des prêtres, âgés, infirmes, des diocèses d'Angers, de Tarbes et de Poitiers.

Mgr le duc d'Aumale arrivera demain à Chantilly.

— Le duc de Chartres à télégraphié au duc de Montpensier qu'il avait fait naufrage dans la mer Caspienne, qu'il avait failli périr et qu'il s'était sauvé à grand-peine.

BANQUE NATIONALE

De tous les établissements financiers de Paris, un des plus intéressants à cause de son rôle et de son influence, est la Banque Nationale.

Ses nombreuses ramifications dans le public, par des organes de publicité aussi importants que multiples, l'ont fait rapidement connaître et ses actions se sont en quelque temps classées un peu partout dans toutes les catégories de portefeuilles.

Il n'y a pas de société qui mérite et qui soit à même de devenir plus populaire que la Banque Nationale, parce qu'il n'y en a pas non plus qui soit en mesure de rendre plus de services.

On sait, en effet, toute l'importance que la publicité a prise de nos jours. Encore ne sommes-nous, sous ce rapport, que bien peu avancés en France. Dans les autres pays, en Angleterre et aux États-Unis, en Italie même, le développement de la publicité laisse loin en arrière les progrès que nous avons pu faire jusqu'à présent à cet égard.

Les fondateurs de la Banque Nationale ont les premiers compris tout le parti qu'on pouvait tirer

d'un aussi puissant levier que la publicité. Il a d'ailleurs suffi de quelques mois pour prouver qu'ils ne s'étaient pas trompés et que la Banque Nationale reposait sur une idée juste et féconde. Presque aussitôt après sa création, ses actions étaient recherchées à 700 francs.

On n'était pourtant pas encore dans cette période où la spéculation remplaçait les affaires sérieuses. On ne peut donc pas dire que c'est à la spéculation que le prix de 700 francs pour les actions de la Banque Nationale était dû. A aucun moment d'ailleurs, il n'y a eu de spéculation sur ces titres.

Loin de profiter à la Banque Nationale, les excès de spéculation qui ont amené le *krack* de l'année dernière, lui ont porté le plus grand préjudice.

Attirés par l'exemple général et d'ailleurs dans le plus louable sentiment, les personnes qui avaient charge d'en diriger les destinées, ont voulu faire de la Banque Nationale l'émule de la plus grande société de crédit.

Pour cela, la Banque Nationale s'est engagée dans la création directe de plusieurs affaires. Les entreprises qu'elle a fondées ont du moins l'avantage d'être sérieuses et bonnes, mais leur réalisation s'est trouvée entravée par la crise qui a éclaté brusquement l'an passé, et les bénéfices que la Banque Nationale, en temps normal, eût déjà réalisés, sont retardés.

C'est là le sort commun à toutes les Sociétés; mais la Banque Nationale, si elle ne fût pas sortie de la voie qui lui avait été primitivement tracée par ses fondateurs, y eût heureusement échappé. Le rôle de la Banque Nationale est bien moins, en effet, de créer des affaires elle-même que de s'intéresser dans celles qui voient le jour sous les plus hauts patronages, et dans lesquelles son concours justement recherché lui vaut d'importantes participations.

En rentrant aujourd'hui dans ce rôle la Banque Nationale est assurée de retrouver les avantages qui y sont inhérents et qu'elle a déjà recueillis dans le passé.

Pour attendre que les affaires dans lesquelles elle est intéressée se liquident, et pour que ces affaires puissent être liquidées sans précipitation et sans sacrifice d'aucun des bénéfices qu'elles comportent, la Banque Nationale appelle, en ce moment, les versements restant à faire sur ses actions. Par ce moyen, non seulement elle attendra dans les meilleures conditions le moment où elle pourra réaliser avantageusement son portefeuille, mais elle sera prête à reprendre toute l'activité qui lui valut, il y a trois ans, une prospérité si brillante.

Les anciens actionnaires savent à quoi s'en tenir sous ce rapport. Et quant à ceux qui ne possèdent pas leurs actions depuis assez longtemps pour avoir profité des premières affaires de la Banque Nationale, ils peuvent néanmoins, eux aussi, avoir confiance en l'avenir. Ramenée à l'objet même pour lequel elle a été créée, la Banque Nationale est l'auxiliaire puissant et tout indiqué de toutes les grandes affaires et de la haute Banque, en même temps qu'elle est pour le public un juge éclairé et un conseiller dévoué. Après quelques établissements spéciaux comme la Banque de France et le Crédit Foncier il n'y en a pas, par conséquent, qui puisse être en rapports plus nombreux et plus intimes avec les capitalistes de tout ordre que la Banque Nationale, et qui puissent occuper auprès d'eux une place plus utile.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

LA TRIBUNE ÉLECTORALE

Pendant que M. Béral se renferme avec opiniâtreté dans un mutisme prudent, et dédaigne de s'expliquer sur les questions brûlantes du jour devant MM. les Electeurs sénatoriaux, indignes sans doute d'un si grand honneur, M. Pagès Duport poursuit le développement instructif de son programme économique.

Il y a trois ans, quand il fut question de faire la conversion du 5 0/0, M. Pagès Duport, dans une brochure très répandue, conseilla d'attendre. C'est, en effet, l'opinion qui prévalut. Au mois d'avril dernier, la conversion est, au contraire, survenue de la façon la plus imprévue. Il est permis de croire, et beaucoup de personnes penseront que les raisons données précédemment par M. Pagès-Duport auront cette fois encore la même valeur, et que la conversion aurait dû être ajournée.

Voici quelques-uns des sages conseils donnés par M. Pagès-Duport :

L'intérêt de l'Etat ne consiste pas dans une économie quelque sérieuse qu'elle soit, si la réalisation de cette économie doit entraîner un trouble sur le marché des fonds publics, et attendre dans son crédit l'Etat lui-même en affectant le cours des rentes.

C'est précisément ce qui arriverait si la conversion du 5 0/0 se produisait avant que la situation intérieure du pays ait acquis des

ondements plus solides. La question de la conversion est par dessus tout une question d'opportunité. Elle a indubitablement besoin d'un marché absolument maître de lui-même, comprenant et pouvant déjouer les tentatives d'intimidation et les baisses accidentelles sans motifs plausibles et durables. La conversion doit se présenter sur un marché impressionné et captivé par la diminution successive du loyer des capitaux. Il faut aussi qu'au dedans aucune crainte ne subsiste dans les esprits, et que les partis avancés aient donné des nouvelles preuves de modération. Il faut enfin que toute préoccupation extérieure soit écartée, non seulement à l'heure où l'opération commencera, mais autant que les prévisions l'autorisent pour plusieurs mois après sa conclusion.

On ne saurait mettre en doute que la conversion sera accompagnée d'un déclassement de titres inévitable. Tout ce que l'on peut discuter c'est l'importance de ce déclassement. Il y aura les mécontents qui vendront les titres nouveaux donnés en échange des titres anciens. Il y aura surtout une sorte de tentation pour ces rivalités financières, qui entraînent toutes les opérations, même les meilleures; car la Bourse de Paris est aujourd'hui le rendez-vous de l'univers financier. On y parle toutes les langues de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie occidentale, et ce n'est plus avec les influences nationales qu'on doit y compter, mais bien avec les intérêts et les opinions de toutes les places sans exception. On voit combien d'inimitiés sont à redouter. On voit également combien les délais sont nécessaires (même si la conversion réussit dans les premiers jours), pour que les mécontents de toute sorte arrivent à comprendre qu'ils se sont trompés, et aussi pour que les rivalités financières n'engendrent pas des spéculations nuisibles au crédit de l'État.

Qui oserait affirmer que, si la conversion était votée aujourd'hui par les Chambres, nous n'aurions pas quelque crise intérieure, qui, contrairement à tout ce qui s'est passé dans ces dernières années, influencerait gravement les transactions? Il est incontestable que le marché est devenu insensible aux fluctuations, même aux agitations momentanées des Assemblées délibérantes. En serait-il ainsi le jour où la conversion aurait amené un déclassement plus ou moins considérable dans les portefeuilles? Et si, au lieu d'une crise intérieure, on était en présence d'événements extérieurs dans une partie quelconque de l'Europe, le capital, tiré de sa profonde sécurité actuelle, montrerait-il la même résistance à toutes les idées pessimistes que lors de la déclaration de guerre de la Russie à la Turquie, ou bien à l'époque plus récente de l'arrivée des Russes aux portes de Constantinople et des Anglais dans la mer de Marmara?

Ce sont là les motifs qui rendent la conversion inopportune. Son jour viendra. Le bon sens, la froide et saine appréciation des obstacles, l'exclusive et patriotique considération du bien public conseillent d'observer, de patienter..... et de travailler.

En prison, les pères de famille!

On n'a pas oublié les trois jugements successifs prononcés par M. le juge de paix de Sablé contre M. Ernest Landeau, industriel à Sablé, « coupable » de n'avoir pas comparu à la barre de la commission scolaire, et condamné pour ce fait trois fois de suite à cinq jours de prison, en tout 15 jours de prison et 45 francs d'amende. On se rappelle aussi que M. Landeau interjeta appel de ces trois jugements devant le tribunal correctionnel de la Flèche. Ce tribunal, vu la connexité, joignit ces trois instances et statua sur le tout par un seul et même jugement et renvoya M. Landeau des fins de la plainte.

Ce jugement, dit la *Gazette des Tribunaux*, s'appuyait sur un double motif :

« 1° Le sieur Landeau n'a jamais été informé, par voie d'avis individuel, de l'époque de la rentrée des classes de l'école communale, et par suite il n'est pas coupable de ne pas y avoir envoyé ses enfants.

C'est ce qui résulte de l'article 8 de la loi du 28 mars 1882;

« 2° En tout cas, le sieur Landeau ne pouvait être frappé d'une condamnation à l'amende et à la prison; car, aux termes de l'article 14 de la loi, cette condamnation ne peut jamais être infligée qu'à celui qui est en état de deuxième récidive. »

M. le procureur de la République de la Flèche se pourvut contre ce jugement. Il demanda à la cour de Cassation de condamner, comme contraires à une saine interprétation de la loi,

les deux motifs sur lesquels s'appuie le jugement.

La Cour, après avoir délibéré en chambre du conseil, a rejeté le pourvoi du procureur de la République de la Flèche.

Hâtez vous donc, MM. les radicaux de désorganiser cette magistrature qui ose encore avoir souci de la dignité de la justice et qui ne peut se résoudre à jeter en prison les pères de famille qui veulent rester maîtres de l'éducation de leurs enfants!

Electeurs sénatoriaux, vous ne vous ferez certes pas les complices de l'intéressant juge de paix de Sablé et les accusateurs de la Cour de cassation en envoyant à l'Assemblée un radical de plus.

TOURNÉE EPISCOPALE
JUN

- Vendredi, 1. — Confirmation à Molière; — coucher à Terrou.
- Samedi, 2. — Confirmation à Terrou; — coucher à Gorses.
- Dimanche, 3. — Confirmation à Bouxal.
- Lundi, 4. — Confirmation à Gorses; — coucher à Latronquière.
- Mardi, 5. — Consécration de l'église de Latronquière; — coucher aux Bessonies.
- Mercredi, 6. — Confirmation aux Bessonies; — coucher à Sénaillac.
- Jeudi, 7. — Confirmation à Sénaillac; — coucher à Souceyrac.
- Vendredi, 8. — Confirmation à Souceyrac.
- Samedi, 9. — Confirmation à Calviac.
- Dimanche, 10. — Confirmation à Frayssinhes; — coucher à Saint-Céré.
- Lundi, 11. — Confirmation à Sainte-Espérie.
- Mardi, 12. — Confirmation à Notre-Dame de St-Céré.
- Mercredi, 13. — Confirmation à St-Médard-de-Présque; — coucher à Mayrinbac-Lentour.
- Jeudi, 14. — Confirmation à Mayrinbac-Lentour; coucher à Rocamadour.

LES CAISSES D'ÉPARGNE.

Si nous parlions un peu des caisses d'épargne, pour n'en pas perdre l'habitude.

L'*Avenir de Loir-et-Cher* nous rapporte le dénouement de l'affaire de la caisse d'épargne de Romorantin.

M. Martin, ancien receveur de cette caisse, a été mis en état d'arrestation vendredi.

Comme nous l'avons dit précédemment, les détournements atteignent un chiffre considérable.

La commission, instituée chaque année pour faire subir les examens du deuxième degré pour l'admission à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, siégera, à Agen, le 7 juin prochain.

Les candidats des départements de Lot-et-Garonne, du Lot et de Tarn-et-Garonne sont appelés à y prendre part.

On prépare en ce moment au ministère des finances, un projet de loi ayant pour but de supprimer l'exercice et de le remplacer par une augmentation de droits sur les alcools.

PRÉVISIONS DU TEMPS

Nous recueillons ci-après les prévisions de Nick sur la physionomie probable du mois de juin 1883 :

Mêmes conditions astronomiques à peu près que précédemment, mêmes caractères météorologiques, sur la France et sur les pays voisins.

La première dizaine sera marquée par des orages violents, avec grêle probable et crues locales à la suite; les deux autres dizaines seront assez belles et chaudes, dans l'ensemble, principalement la seconde, et notamment sur la zone méridionale, à part quelques perturbations telles que : coups de vent, ondées ou orages, vers les époques signalées ci-après, lesquelles correspondent avec les points astronomiques, savoir :

1° Vers les « 2, (??), 4, 6, 8 » : 2° vers les « 12 (?), 14 » ; 3° vers les « 20 (?), 22 » ; 4° vers les « 26 (?), 29 ».

Le nombre de points d'interrogation indique

l'importance probable des perturbations.

Celles-ci retardent de un ou deux jours, suivant la latitude ou la longitude des localités. Les dates indiquées par nous s'appliquent au littoral de la Manche.

Tonneins, 25 mai 1883.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 26 mai au 2 Juin 1883.

- Naissances.**
- Costes, Antoine, à Coly.
 - Argembeau, Léonie, Portail des Augustins, 12.
 - Delheil, Gabrielle, rue Brives, 5.
 - Estradel, Jean, rue Soubirous, 16.
 - Arbouys, Julie, rue St-Urcisse, 5.
- Mariages.**
- Bouzou, Louis, et Melheureux, Marie.
- Décès.**
- Filhol, Rose, 35 ans rue St-Pierre, 17.
 - Alazard, Louis, 4 mois rue Pelegry, 8.
 - Rigal, Marie, 43 ans rue d'Arnis, 7.
 - Granière, Pierre, 45 ans (hospice).
 - Rouquet, Antoine, 25 jours rue du Rempart.

Dernières Nouvelles

Paris, 30 mai.

Un télégramme du gouverneur de la Cochinchine apporte au ministre de la marine les noms des officiers atteints dans l'affaire qui coûta la vie au commandant Rivière.

Les officiers tués sont :

MM. Jacquin, capitaine, Brisis, lieutenant d'infanterie de marine; Moulin, aspirant de la *Victorieuse*.

Les officiers blessés sont :

MM. Sentis, lieutenant du vaisseau le *Villars*; Dubois, lieutenant du vaisseau la *Surprise*; Lebris, enseigne du vaisseau le *Léopard*; Clerc, enseigne du vaisseau le *Pluvier*; Ducorps, sous-commissaire de marine; Garnier, sous-ingénieur hydrographe.

Paris, 31 mai.

On a fait circuler aujourd'hui à la Bourse divers bruits alarmants. On affirmait par exemple, que les dépêches annonçaient un échec au Tonkin. On ajoutait que le ministre de la marine avait donné sa démission, et on parlait même de celle du ministre de la guerre.

L'Agence Havas dit qu'il est inexact que le ministre de la marine ait donné sa démission, et qu'il est également inexact qu'on ait reçu la nouvelle du massacre de la garnison d'Hanoi. Enfin, la question d'un nouveau crédit pour l'expédition du Tonkin n'a pas été discutée en conseil des ministres.

Paris, jeudi 31 mai.

Une lettre de l'amiral Gueydon, au sujet du Tonkin, recommande la suppression du libre-échange aux colonies, qui devraient rester en dehors de la politique de la métropole et n'avoir ni députés ni sénateurs.

Le *Gaulois* dit que trois cuirassés, avec le matériel d'artillerie, destinés à la Chine, partiront incessamment de Kiel.

Bourse de Paris.

| Cours du 2 Juin. | |
|------------------------|--------|
| Rente 3 p. %..... | 79.75 |
| — 3 p. % amortissable. | 81.10 |
| — 4 1/2 p. %..... | 110.50 |
| — 5 p. %..... | 109.35 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 31 mai

La politique pèse sur les cours, elle a amené l'abandon de la presque totalité des primes vendue fin mai; le 5 0/0 était faible à 109,15, le 3 0/0 a remonté à 80,15 l'amortissable à 81,30

Le 5 0/0 Italien, relevé dès le début au-dessus de 93, s'est maintenu à 93,05.

Les affaires étaient peu animées sur la Banque de France à 5,400, sur le Foncier à 4,335, sur la Banque de Paris à 1,075, sur le Lyon à 4,455, sur le Midi, à 1,140, sur le Nord à 1,915, sur l'Orléans à 1,210, sur le 5 0/0 Turc à 11,70, sur l'Unité égyptienne à 370, sur la Banque ottomane à 775.

Le versement appelé sur le action de la Banque Nationale se fait avec la plus grande régularité; les actionnaires ont facilement compris qu'en effectuant leur versement et en permettant à la Société de recouvrer son ancienne situation, non seulement ils auront bien placé les fonds qu'ils versent à nouveau, mais ils auront pris le seul parti qui puisse les faire rentrer dans leurs capitaux primitifs.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la Société anonyme nouvelle des Forges de la Seine (en liquidation), dont le siège était à maisons-Alfort peuvent se présenter de trois à cinq heures chez

M. Barbot, syndic, boulevard Sébastopol, 9, pour toucher un dividende de 10 33 0/0 seconde et dernière répartition.

M. Pinet, syndic, informe les créanciers vérifiés et affirmés de la Société anonyme la Grande-Brasserie qu'ils peuvent se présenter à son domicile, 8, boulevard Saint-Germain, pour toucher un dividende de 8.70 0/0, deuxième et dernière répartition.

AVIS

M. Ferdinand Colonge, ancien propriétaire du *Café de Bordeaux*, a l'honneur d'informer le public, qu'à partir du 1^{er} juin, il vient de reprendre la direction de cet établissement.

Comme par le passé, il fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle tant sous le rapport du confortable que du bon choix des consommations.

Avis

On demande des Maçons pour le souterrain de Roques, près Uzech, (Lot).

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Dimanche 3 juin 1883.

Représentation de M^{lle} MARLARD
1^{re} chanteuse du théâtre de Marseille.

Et avec le concours de M. VIDAL, 1^{er} ténor.

LE TRUC D'ARTHUR
Comédie en 3 actes.

LE CHALET
Opéra comique en 4 acte, mus. d'Adam.

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste :

UNE FORT BELLE MONTRE

EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de sortir des articles soignés, à moins de tomber dans la catégorie des *clous* qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr.

Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morand, 5, à Besançon (Doubs).

UN EXEMPLE A SUIVRE

Presque tout le monde préfère l'été à l'hiver, les uns à cause de l'augmentation des dépenses pour la nourriture et le chauffage, les autres à cause des douleurs, qui reparaissent périodiquement sous l'influence de la mauvaise saison. C'est à ces derniers que nous nous adressons et nous leur disons : Suivez l'exemple de M. Bertrand à Moyennantier (Vosges), qui écrit : « J'ai éprouvé un grand mieux après avoir pris les Pilules Suisses, j'ai pu passer l'hiver sans trop souffrir de mes douleurs et de la constipation qui les cause. J'en ai cédé à quelques personnes qui s'en sont très-bien trouvés et m'en redemandent. Veuillez m'envoyer une boîte à 1 fr. 50. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. »

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^e
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMILINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Etude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié
Boulevard Gambetta, à Cahors.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

Dame Marie Garrigues, sans profession épouse du sieur Pierre Alazard, fils aîné, domiciliée avec lui aux Tuileries, commune de Cahors, qui persiste en la constitution de M^e Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,
LÉON TALOU.

Etude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié
Boulevard Gambetta, à Cahors.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le trente mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

Dame Jeanne Dajean, sans profession, épouse

du sieur Vinnat Ustozade, domiciliée avec lui à Saint-Michel, commune de Cours, qui persiste en la constitution de M^e Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors. a été déclarée séparée quant aux biens, d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme, Cahors le deux juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,
LÉON TALOU.

Librairie J. GIRMA, à Cahors

VIENT DE PARAÎTRE LA 14^e LIVRAISON

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA

PROVINCE DE QUERCY
DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8^o, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix: 18 fr. — Payables 6 fr. par an.

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

L'HOMME RÉGÉNÉRÉ par la méthode du docteur J. MERCIER. Impuissance et stérilité, épuisement, pertes séminales, maladies secrètes. Consultations et traitement par correspondance, 10, rue Vignon, Paris. — Brochure 1 fr. adressée sous enveloppe.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.

MÉDAILLE



D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

EXCELLENTE OCCASION

A céder la Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

NADAUD (GUSTAVE). — Chansons. — 506- sies et Contes; 2 beaux volumes in-8^o. Prix: 10 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie populaire. 2. vol. grand in-8^o illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouveau globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Partitions à crédit. — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Bibliothèque classique du piano. — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

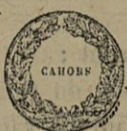
Nouvelle Encre. J. GARDOT
Dijon.
n'ayant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR, 1875. — Chez tous les Papetiers.

PRODUITS MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bons au Goudron du D^r GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent ensuite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix: la boîte 1 fr. 75 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôts à Cahors, pharm. ESCROUZAILLES.

TAMAR INDIEN
GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION

Hémorrhoides, Congestion cérébrale,

Bile, Manque d'appétit,

Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE

NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,

Dames enceintes ou en couches,

Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 23, r. Grammont, Paris
et Pharmacies, Boîte 250.

84.000 fr. disponibles pour
6 mois ou un an.
Ecrire à M. Fernand, 5, rue de Pontoise, à Paris.



Propagande républicaine et agricole

18^e année 18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF:

P. JOIGNEUX & Eug. LIÉBERT

Un An: 6 fr. — Six Mois: 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureaux du Journal: 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans? Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

LOTÉRIE

DE L'UNION CENTRALE
DES ARTS DÉCORATIFS

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

La Seule qui ait

2 MILLIONS

DE FRANCS DE LOTS
PAYABLES EN ARGENT

GROS LOT:

UN DEMI-MILLION

Soit un de Fr. 500,000

Un..... de 200,000

Quatre... de 100,000

Quatre... de... 50,000

Huit..... de... 25,000

Vingt.... de... 10,000

Cent..... de..... 1,000

4 Cents.. de..... 500

ENSEMBLE 533 LOTS

PRIX DU BILLET: UN FRANC

Les 2 Millions sont déposés à la Banque de France

Les Billes sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri Avenel, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Porte IV, Champs-Élysées, Paris.

TIRAGE La date du Tirage sera fixée ultérieurement. Elle sera annoncée par voie d'Affiches spéciales et dans tous les journaux. Les numéros gagnants seront publiés dans tous les journaux. La Liste officielle sera mise en vente dans toute la France.

Le Propriétaire-Gérant A Laytou.

HERNIE Cette terrible infirmité n'est plus incurable. Une Médaille d'or vient d'être décernée au D^r RAMOGNI-NO, qui, dans un but d'humanité, prescrit gratuitement son traitement, les essais faits sur 9871 herniaires ont tous réussi. Preuves de guérison: M. Roux, r. Tarasque, 5, à Marseille, a été guéri d'une hernie de 18 ans, Barrière, rue Fort-Sanctuaire 52, d'une de 8 ans. Feraud, garde du pont de Cadenet, d'une de 15 ans. — S'adresser franco à M. RAMOGNI-NO, Docteur de l'Université Américaine, à Marseille.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881
Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS

ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Maïs, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du Coco de Calabre et Cerisette, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la Teinture française pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

Offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.